

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons tenue à la demande du président, en vertu de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, le 7^e jour du mois de juillet 2026, à compter de 19 h, à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Membres	Nom	Catégorie	Présent		Absent
			Présentiel*	Via TEAMS	
Administrateurs représentant les parents	Josianne Bernier	Membre parent – District 1	X		
	Audrey Allaire	Membre parent – District 2			X
	Poste vacant	Membre parent – District 3	--	--	--
	Poste vacant	Membre parent – District 4	--	--	--
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X		
Administrateurs représentant les membres du personnel	Carine Garon	Membre du personnel enseignant	X		
	Poste vacant	Membre du personnel professionnel non enseignant	--	--	--
	Annie Trudel	Membre du personnel de soutien	X		
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement			X
	Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement	X		
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X		
	Nathalie Hivert	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel		X	
	Tommy Dolbec	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X		
	Catherine Madore	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X		
	Daphnée Lebrun	Personne âgée de 18 à 35 ans	X		
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X		
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X		
	Martin Richard	Représentant du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X		
Invitées	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles	X		
	Maryse Talbot	Directrice du service des ressources humaines	X		
	Isabelle Dagneau	Directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire	X		

* En présentiel à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le directeur général souhaite la bienvenue aux membres.

2.

CA26-592 – Ordre du jour

À l'unanimité, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration
4. Assermentation des membres par le directeur général (art. 143. LIP)
5. Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants
Période de questions réservée au public
Points de décisions
6. Désignation du vice-président du conseil d'administration (parmi les membres parents)
7. <u>Budget 2026-2027</u>
7.1. Budget des établissements
7.2. Budget du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
8. <u>Rapport du comité consultatif du transport</u>
8.1. Tarification des institutions privées
8.2. Tarification des places disponibles
9. <u>Plans d'effectifs 2026-2027 - Modifications</u>
9.1. Personnel de soutien
9.2. Personnel professionnel
10. Entente de gestion et d'imputabilité – ministre de l'Éducation
Période de questions réservée au public
Points d'information
11. Plan d'action 2025-2026 – PEVR – Mise à jour
12. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone – Déclarations en vertu des articles 4 et 12
Levée de la séance et prochaine séance
13. Levée de la séance
14. Prochaine séance : 18 août 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

Inscription au registre des procès-verbaux et serment des administrateurs

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général procède à l'assermentation des personnes énumérées ci-après aux dates indiquées en marge de chacun des noms y apparaissant.

4.

La personne assermentée prête le serment suivant :

Je, _____, soussigné(e), administrateur(trice), fais serment ou affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Administrateur	Catégorie	Date de l'assermentation
Membre parent		Par le directeur général le 7 juillet 2026
Josianne Bernier	District 1 : Polyvalente Montignac, écoles de Sainte-Cécile, des Sommets, de la Feuille-d'Or, de Saint-Romain et de la Rose-des-Vents	
Membres de la communauté		
Tommy Dolbec	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	
Catherine Madore	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	
Daphnée Lebrun	Personne âgée entre 18 et 35 ans	
Membres du personnel		
Carine Garon	Enseignante	
Annie Trudel	Membre du personnel de soutien	

(voir Annexe CA415-2026-2027-001)

5.

Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et dirigeants

La secrétaire générale dépose aux membres un certificat confirmant la couverture applicable en matière de responsabilité des administrateurs et des dirigeants, lequel est joint en annexe CA425-2026-2027-001.

Période de questions réservée au public

N/A.

6.

Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant l'absence de certains membres ainsi que le prochain appel de candidatures qui sera mené lors de l'assemblée générale annuelle du comité de parents du 19 octobre 2026, afin de combler les postes d'administrateurs représentant les parents qui sont actuellement vacants, les membres conviennent de reporter à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2026 la nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

7.1

CA26-593 – Budget des établissements 2026-2027 - Approbation

Considérant que chaque conseil d'établissement a adopté son budget 2026-2027 proposé par le directeur de l'école ou de centre;

Considérant que chaque conseil d'établissement doit soumettre son budget à l'approbation du centre de services scolaire;

sur la proposition de monsieur Tommy Dolbec, il est résolu d'approuver le budget des écoles et des centres pour l'année 2026-2027, tel que reproduit en annexe CA430-2026-2027-001 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

CA26-594 – Budget du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons 2026-2027

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027;

Considérant qu'il n'est plus possible pour les organismes scolaires de s'approprier leurs surplus cumulés;

Considérant que conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires, le minimum de 20 % du montant des allocations de fonctionnement accordées *a priori* à transférer directement au budget des écoles a fait l'objet d'un échange et de consultations avec le Comité de répartition des ressources;

Considérant que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 5 927 764 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 406 584 \$;
- Un nombre de 32 411 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et ;
- Le taux de 0,07899 du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2026-2027.

Sur la proposition de madame Catherine Madore, il est résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons pour l'année 2026-2027 soit adopté tel quel reproduit en annexe CA430-2026-2027-002 du présent procès-verbal et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1

CA26-595 – Tarification aux institutions privées pour 2026-2027

Considérant la recommandation formulée par les membres du Comité consultatif du transport scolaire en date du 1^{er} juin 2026;

Sur la proposition de madame Carine Garon, il est résolu de conclure l'entente suivante avec le Collège Rivier, établissement privé situé sur le territoire du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons :

- a) Le Collège Rivier s'engage à verser au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC), pour l'année scolaire 2026-2027, la totalité de la subvention reçue par le ministère de l'Éducation pour les utilisateurs du transport scolaire de cet établissement privé ainsi que la totalité des frais chargés aux parents des élèves transportés (280 \$/élève).
- b) Le transport des élèves du Collège Rivier est possible sur le territoire de l'école La Frontalière et dans le respect de la Politique relative au transport du CSSHC;
- c) Lors d'une inscription en cours d'année, les frais chargés aux parents d'élèves fréquentant le Collège Rivier seront calculés au prorata des jours restants au calendrier scolaire;
- d) Les frais chargés aux parents des élèves fréquentant le Collège Rivier sont non remboursables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

CA26-596 – Tarification des places disponibles pour 2026-2027

Considérant la recommandation formulée par les membres du Comité consultatif du transport scolaire en date du 1^{er} juin 2026;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- a) que la tarification pour une place disponible au transport scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 soit de 148 \$ pour un élève et de 260 \$ pour une famille;
- b) si le transport est effectué seulement le matin ou l'après-midi ou pour une demi-année (novembre à mars), les frais sont réduits de 50 %, ce qui représente alors 74 \$ pour un élève et 130 \$ maximum pour une famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1

CA26-597 – Plan d'effectifs 2026-2027 – Personnel de soutien - Modifications

Considérant la nécessité de revoir le plan d'effectifs du personnel de soutien 2026-2027;

Considérant les discussions tenues avec les représentants syndicaux et autres parties concernées;

Sur la proposition de monsieur Tommy Dolbec, il est résolu de modifier le plan d'effectifs 2026-2027 du personnel de soutien, joint en annexe CA435-2026-2027-001 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

CA26-598 – Plan d’effectifs 2026-2027 – Personnel professionnel - Modifications

Considérant la nécessité de revoir le plan d’effectifs du personnel professionnel 2026-2027;

Considérant les discussions tenues avec les représentants syndicaux et autres parties concernées;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu de modifier le plan d’effectifs 2026-2027 du personnel professionnel, joint en annexe CA435-2026-2027-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.

CA26-599 – Entente de gestion et d’imputabilité – ministre de l’Éducation

Considérant les termes de l’article 214.4 de la *Loi sur l’instruction publique*, lequel prévoit que centre de services scolaire conclut avec le ministre de l’Éducation une entente annuelle de gestion et d’imputabilité;

Considérant le projet d’entente proposé par le ministre de l’Éducation au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d’autoriser le président du conseil d’administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons à procéder à la signature de l’entente de gestion et d’imputabilité proposée par le ministre de l’Éducation, jointe en annexe CA410-2026-2027-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

N/A.

11.

Plan d’action 2025-2026 – PEVR – Mise à jour

Le directeur général présente l’évolution du Plan d’action 2025-2026 afin d’atteindre les objectifs fixés au terme du Plan d’engagement vers la réussite (PEVR) actuellement en vigueur.

12.

Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres d’un conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone

Les déclarations prévues aux articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone sont déposées et jointes en annexe CA410-2026-2027-002 du présent procès-verbal.

13.

Levée de la séance

À 20 h 15, sur la proposition de madame Carole Bourgault, la séance est levée.

14.

Prochaine séance

Le mardi 18 août 2026 à 19 h.

M. Maxime Paradis, président

Me Annie Garon, secrétaire générale